

Règlement 2019 UTRB

100KM /100 KM relais/ 47KM /25KM / 10 KM

ORGANISATION

BEACHCOMBER est l'organisateur de l'Ultra Trail Raidlight Beachcomber (à l'île Maurice) , avec le concours de Raidlight, afin d'organiser les 27 et 28 juillet 2019 : le Trail des 7 couleurs by Raidlight and Beachcomber ®; le Trail de la Perruche by Air France ® ; le Trail du Nautille by Transcontinents® et le Trail du Souffleur®.

EPREUVES

L'UTRB est un événement au sein duquel est proposée plusieurs épreuves de pleine nature, empruntant les sentiers au sein de l'île Maurice. Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre, en un temps limité.

- L'UTRB® [Ultra-Trail dit le Trail des 7 couleurs by Raidlight and Beachcomber®] : environ 100km pour environ 4850 mètres de dénivelé cumulé, au départ du Paradis Beachcomber), en semi-autonomie et en 30 heures maximum.

- Le trail de La Perruche by Air France ® [Parking d'Alexandra Falls- Les Lodges d'Andréa- Le Souffleur- Plage du Shandrani], 47km pour environ 1300 mètres de dénivelé cumulé, au départ du Parking d'Alexandra Falls, en semi autonomie et en 10 heures maximum

- Le Trail du Nautille by transcontinents® [l'Usine D'union – le Souffleur – Plage du Shandrani] 25kms pour environ 500m de dénivelé cumulé en semi autonomie et en 7 heures maximum

- Le Trail du Souffleur® [Bordure littorale Est] : environ 10 km pour environ 100 mètres de dénivelé cumulé, au départ du lieu dit le Souffleur, en semi autonomie et en 5 heures maximum.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer aux épreuves, il est indispensable :

- D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela.
- D'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
- Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude maximale 824mètres (nuit, vent, froid, brouillard, pluie) et de l'hiver austral.
- Savoir gérer, y compris en cas de d'isolement, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- D'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes et que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

La participation à d'autres courses pour pouvoir s'inscrire, est fortement conseillée pour acquérir cette expérience.

Les trois courses (100km, 47km et 25 km) sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, né en 2001 ou avant (catégories espoirs à vétéran), licenciée ou non.

L'épreuve du 10km, à vocation plus familiale est ouverte à toute personne, homme ou femme, licenciée ou non et aux enfants âgés de plus de 12 ans (autorisation parentale obligatoire).

SEMI AUTONOMIE

Le principe de course individuelle en semi autonomie est la règle.

La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...)

Ce principe en implique en particulier les règles suivantes :

1. Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe EQUIPEMENT). Il transporte ce matériel dans son sac de course personnel. A tout moment de la course, des commissaires de

course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.

2. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate (pas de boissons énergétiques) pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

3. Une assistance personnelle familiale est tolérée exclusivement sur certains points de ravitaillement (*), dans la zone spécifiquement réservée à cet usage et à l'appréciation du chef de poste. Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne, sans matériel spécifique autre qu'un sac d'un volume maximum de 30 litres. Toute assistance professionnelle (team ou entraîneur professionnel, médecin ou autre profession médicale ou paramédicale...) est strictement interdite.

Le reste du poste de ravitaillement est strictement réservé aux coureurs. Vous devez obligatoirement suivre le parcours prévu à l'intérieur du poste de ravitaillement même si vous ne voulez pas vous y arrêter.

4. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite, hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement.

(*) L'assistance personnelle est tolérée sur les postes suivants :

UTRB Trail des 7 couleurs® by Raidlight & Beachcomber : Ebony Forest , Sept Cascades Lodges, Les Gorges de la Rivière Noire, ou Lodges d'Andréa

UTRB Trail de la Perruche® by Air France : Lodges d'Andrea , Le Souffleur

Elle est interdite sur les autres postes de ravitaillement ainsi que sur tous les autres points du parcours.

ACTION DE PREVENTION EN MATIERE DE SANTE

L'organisation a décidé la mise en place d'une action interne de prévention en matière de santé sur les épreuves de L'UTRB ®. Cette action n'a ni vocation ni compétence à se substituer aux réglementations nationale et internationale en vigueur en matière de lutte antidopage mais a pour objet de renforcer la surveillance médicale souhaitée par l'organisation. Cette action est pilotée par un Conseil Médical interne à l'organisation, composé uniquement de médecins, pouvant prendre avis auprès des experts de son choix et chargé de donner un avis consultatif à destination du Jury de course sur l'état médical des participants.

Chaque coureur s'engage à :

- Informer le Conseil Médical de l'Organisation en cas d'utilisation d'une prescription soumise à une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutique (AUT) via la procédure disponible dans l'espace personnel dont chaque coureur peut librement disposer sur le site de l'International Trail Running Association (ITRA) : www.i-tra.org. Cette information est à faire dès le jour de l'inscription en cas d'AUT demandée ou obtenue antérieurement. Sinon, elle doit être faite au plus tard le 8ème jour suivant la demande d'AUT et impérativement avant le départ de la course.
- accepter l'ensemble des prélèvements urinaires et/ou sanguins et/ou capillaires et analyses associées demandés par le Conseil Médical de l'Organisation, étant entendu que les frais inhérents à la réalisation de ces prélèvements et des analyses associées sont à la charge directe de l'Organisation.
- accepter de répondre à toute convocation que le Conseil Médical pourra lui adresser sur la base des informations le concernant qu'il aura recueillies, de manière à échanger sur son aptitude ou non à participer à la course à laquelle il s'est inscrit. A l'issue de l'entretien, le Conseil Médical pourra proposer au Jury de course la mise hors compétition du coureur.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Concernant l'épreuve du 100km , 47km , et 25km, chaque concurrent devra être muni d'un certificat médical portant la mention :

''ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course en montagne, en compétition ''.

Il doit être inséré lors de l'Inscription sur la plateforme de ROAG ou être expédié sur l'adresse events@beachcomber.com

Les enfants mineurs devront en outre être en possession d'une autorisation parentale les autorisant expressément à participer au Trail du Souffleur, pour valider l'inscription. Il doit être expédié obligatoirement par E-mail à l'adresse : events@beachcomber.com- **Avant le 25 juillet 2019**

A défaut de réception du certificat médical à cette date, l'inscription sera annulée sans remboursement

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE DE LA COURSE

La participation à l'UTRB ® entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course consultables sur www.beachcomber-events.com

NOMBRE MAXIMUM DE COUREURS

100 participants pour 100kms

200 participants pour les 47 kms

200 participants pour les 25 kms

1000 participants pour les 10 Kms

INSCRIPTIONS

Inscriptions exclusivement via paiement sécurisé par carte bancaire sur le site www.beachcomber-events.com/utrb

Droits d'engagement :

Course	Age	Résidents Mauriciens	Rando Nature	Trail	Non résidents Mauriciens
Tarifs jusqu'au 21 juin 2019					
100 km	19 +	Rs 3000	Rs 2700		Rs 4400
100 km Relais	19 +	Rs 1700 pp	Rs 1530 pp		Rs 2500 pp
47 km	19 +	Rs 1700	Rs 1530		Rs 2500
25 km	19 +	Rs 1250	Rs 1125		Rs 1800
10 km	12 +	Rs 950	Rs 850		Rs 1200
22 juin au 8 juillet 2019					
100 km	19 +	Rs 3500	Rs 3200		Rs 4800
100 km Relais	19 +	Rs 2200 pp	Rs 2000		Rs 2800 pp
47 km	19 +	Rs 2200	Rs 2000		Rs 2800
25 km	19 +	Rs 1700	Rs 1400		Rs 2200
10 km	12 +	Rs 1150	Rs 1100		Rs 1400

L'inscription à l'une des courses est ferme et définitive et il n'est pas possible changer de course.

ANNULATION D'INSCRIPTION (en cas de blessure)

Au cas où un coureur demande à annuler son inscription du fait d'un des événements suivants :

- un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

Pour toute demande de remboursement lié à une annulation pour cause de blessure un remboursement intégral des frais d'inscription sera effectué sur présentation d'un certificat médical ou autre document officiel au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation

Tout dossier incomplet sera considéré irrecevable. Pour toutes informations, veuillez appeler le +230 5705 5162

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION (autre que blessure)

Le remboursement des droits versés à l'inscription sera fait par un re-crédit partiel du paiement sur le compte bancaire associé à la carte bancaire utilisée lors de l'inscription, dans les conditions suivantes :

Avant le 15 mai 2019 – remboursement à hauteur de 100%

Du 16 au 31 mai 2019 - remboursement à hauteur de 60%

Du 01 juin au 9 juillet 2019- remboursement à hauteur de 30%

Après le 9 juillet 2019 aucun remboursement ne sera effectué

Aucun échange de dossard n'est possible.

Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail, sur l'adresse : events@beachcomber.com

Aucun désistement ne sera enregistré par téléphone ou fax.

EQUIPEMENT

Pour participer à ces épreuves, un kit de matériel obligatoire est requis.

Cependant il est important de noter qu'il s'agit d'un minimum vital que chaque trailer doit adapter en fonction de ses propres capacités. Il est important, en particulier, de ne pas choisir les vêtements les plus légers possibles afin de gagner quelques

grammes, mais de choisir des vêtements qui permettront réellement une bonne protection en montagne la nuit pour lutter contre le froid, le vent et la pluie, et donc une meilleure sécurité et de meilleures performances.

MATERIELS OBLIGATOIRES

(UTRB® 100KM)

Un sac de course pouvant contenir : une lampe frontale, piles de rechange, une couverture de survie, une réserve d'eau d'un litre minimum, un sifflet, une réserve alimentaire, un vêtement de pluie, un vêtement chaud, un gobelet, un téléphone portable et surtout présenter son dossard à tous les postes de contrôle.

En cas de contrôle et manquement à ce point, l'athlète sera contraint à s'abstenir à concourir.

UTRB® 47KM

Un sac de course pouvant contenir : une réserve d'eau d'un litre minimum, un sifflet, une réserve alimentaire, un vêtement de pluie, un vêtement chaud, un gobelet, un téléphone portable et surtout présenter son dossard à tous les postes de contrôle.

UTRB 25KM

Un sac de course pouvant contenir : une réserve d'eau d'un litre minimum, un sifflet, une réserve alimentaire, un téléphone portable et surtout présenter son dossard à tous les postes de contrôle.

DOSSARDS :

Leur remise s'effectuera le mercredi 24 juillet 2019 entre 10h00 et 18h00, à l'ancien siège sociale de Beachcomber (Rue Robert Edward Hart, Curepipe), et pour les résidents à l'Hôtel SHANDRANI BEACHCOMBER RESORT & SPA, leur remise se tiendra le vendredi 26 juillet 2019 en 16h et 18h suivi du briefing. Les coureurs logés à l'hôtel SHANDRANI et ne pouvant être présents lors du briefing trouveront leur dossard déposé dans leur chambre. Les concurrents ne logeant pas à l'hôtel SHANDRANI est étant absent au briefing sont priés de prendre contact avec le Comité Organisateur à l'adresse email suivante : events@beachcomber.com

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- d'une pièce d'identité avec photo,

Le dossard devra être porté sur la poitrine ou le ventre et devra être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes bus, aires de ravitaillement, aires de dépôt ou retrait des sacs... Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré mais en cas d'abandon il est désactivé.

Un cadeau est remis à chaque coureur lors de la remise de son dossard.

POINTAGE ELECTRONIQUE

Le pointage électronique s'effectue au moyen d'une puce électronique insérée au dossard. Vous devrez présenter votre dossard du départ et à l'arrivée.

En cas d'abandon, présentez dossard et puce à l'organisation pour invalider celle-ci.

Le défaut de présentation de la puce implique l'immédiate exclusion de la course.

LE DEPART

Quatre opérations à effectuer pour pénétrer dans la zone de départ au Paradis Beachcomber où une collation vous sera offerte.

- Déposez votre sac assistance (100km uniquement), à destination du 'Sept Cascades Lodges'. Un sac d'allègement vous sera remis lors de la remise des dossards
- Vérification des sacs qui doivent contenir tout le matériel obligatoire prévu au présent règlement.
- Pointage électronique, surtout ne pas l'oublier. C'est la preuve que vous avez bien pris le départ.
- Vous porterez obligatoirement le Tee-shirt fourni par l'organisation.

Pour le relais : le départ des relayeurs N°1 sera donné en même temps que les autres concurrents en individuel. Le passage de témoin se fera au poste de ravitaillement de Sept Cascades Lodges sous le regard attentif et le contrôle des différents chefs de poste.

SACS D'ALLEGEMENT

UTRB 100km® : chaque concurrent reçoit avec son dossard 1 sac d'allègement, portant son numéro de dossard. Après l'avoir rempli avec les affaires de son choix et l'avoir fermé, il peut le déposer, dès le début de soirée, à l'accueil de l'Hôtel SHANDRANI. Ce sac sera acheminé par l'organisation au poste de ravitaillement de Sept Cascades Lodges. Lorsqu'il quitte le poste de ravitaillement, le coureur dépose lui-même son sac à l'endroit prévu à cet effet. Le sac est alors rapatrié à Hôtel SHANDRANI, à la fermeture du poste.

UTRB 47km® : pas de sac d'allègement

UTRB 25km® : pas de sac d'allègement

Récupération des sacs à L'hôtel SHANDRANI : Les sacs d'allègement sont remis soit au concurrent soit à des proches, exclusivement sur présentation du dossard. Les sacs devront être récupérés au plus tard 2 heures après la fermeture de la course.

L'organisation assure le rapatriement à l'hôtel SHANDRANI des sacs des coureurs ayant abandonné, à la condition que leur abandon ait été enregistré. Le délai de rapatriement est fonction des contraintes logistiques et l'organisation ne peut pas garantir un rapatriement complet des sacs avant la fin de la course.

Seuls les sacs fournis par l'organisation seront acheminés. Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur.

TRANSPORT DES CONCURRENTS

Pour les résidents du Shandrani Beachcomber :

- Des bus seront mis à la disposition des participants pour les 4 courses (100km ; 47 km, 25km et 10km) pour les acheminer sur les différents lieux de départs. Ce service est offert pour les coureurs ayant souscrits au pack hébergement proposé par l'UTRB et logés au Shandrani Beachcomber.

Pour les non-résidents du Shandrani :

- Ce service est disponible avec **un supplément comme suit :**

Trail des 7 Couleurs (100km)

Trail de la perruche (47 km) - Le trajet coûtera Rs 200 par participant

Trail du nautile (25 km) - Le trajet coûtera Rs 150 par participant

Trail du souffleur (10 km) - Le trajet coûtera Rs 100 par participant (pour les non-résidents du Shandrani).

SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course (N° FIGURANT SUR LE DOSSARD)
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer elle-même son retour de l'endroit où elle aura été

évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours Mauriciens (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone de réception réseau n'autorisant que « urgences seulement »)

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé, même pour dormir. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

POSTE DE CONTROLE ET POSTES DE RAVITAILLEMENTS

Chaque coureur sera muni de puces électroniques fixées au dossard. Les coureurs n'ayant pas en permanence leurs puces seront pénalisés.

Un contrôle est effectué à l'arrivée à tout poste de secours ou de ravitaillement.

Des postes de contrôle inopinés sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

Le guide de la course et les pages dédiées du site internet, dès publication, identifieront la liste précise des points de ravitaillement.

Différents postes ravitaillements seront répartis sur l'ensemble du parcours, comprenant (liste non exhaustive) : Eau, soda, café, thé, soupe, viennoiseries, pain de mie, jambon, poulet.

Plusieurs postes serviront des repas chauds (riz ou pâtes/poulet ou autres).

Diffusion de ces informations sur le site internet avant l'épreuve.

Un repas d'après course est servi à l'arrivée hôtel SHANDRANI pour l'URTB 100km et 47km.

Afin d'éviter le gaspillage de gobelets en plastique jetables sur la course, chaque coureur doit se munir d'un gobelet d'une contenance minimale de 15 cl. Attention, les bidons ne sont pas des gobelets.

En raison de l'affluence, quelques gobelets jetables seront tout de même distribués.

Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

Il est interdit aux compétiteurs de se faire ravitailler en dehors de ces points.

TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- UTRB 100km® : 30 heures
- UTRB 47km® : 10 heures
- UTRB 25 km® : 07 heures
- UTRB 10km® : 5 heures

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de contrôle seront définies et communiquées lors du briefing.

Attention, il convient cependant de prendre en compte dès à présent un impératif d'horaire sur le tracé du 100km.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée, précisée lors du briefing (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

REPOS

UTRB 100km® uniquement : Sept Cascades Lodges, Andrea Lodge, chaque concurrent peut bénéficier d'un point de repos (lits de camp et couvertures).

Un endroit de repos, à l'arrivée, est mis à disposition à l'hôtel SHANDRANI pour tous les coureurs (100km-uniquement).

Cet endroit est strictement réservé aux coureurs venant de terminer leur course.

Cela ne constitue en aucun cas une solution d'hébergement pour une nuit entière. Les coureurs ayant terminé leur course et désireux de prolonger leur séjour doivent disposer de leur propre hébergement.

Il sera possible pour les concurrents du 100km de bénéficier d'une douche chaude, à l'arrivée uniquement.

L'accès à l'endroit de repos et aux douches à l'arrivée sera strictement limité aux coureurs.

ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard.

Le coureur conserve son dossard invalidé car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, repas, endroit de repos...

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste, en fonction des règles générales suivantes :

- Des véhicules seront disponibles au départ de certains postes de ravitaillement signalés par un pictogramme « bus » sur les cartes des parcours afin de rapatrier à Hôtel SHANDRANI les coureurs ayant abandonné.

- Les coureurs qui abandonnent sur un autre poste de secours ou de ravitaillement mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche.

- En ce qui concerne les postes de ravitaillement ou de secours accessibles en voiture ou 4x4:

Lors de la fermeture du poste, l'organisation peut, dans la mesure des moyens disponibles, rapatrier les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles

En cas d'abandon avant un point de contrôle, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent et de signaler son abandon au chef de poste.

Si, lors de ce retour en arrière, le coureur rencontre les fermeurs (serre-files), ce sont ces derniers qui invalident le dossard. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

Les postes accessibles aux accompagnateurs :

- Lodges Andrea
- Chamarel
- Sept Cascades Lodges
- Gorges de la Rivière Noire

En cas d'abandon ou arrêt par le médecin et/ou directeur de course, le coureur devra obligatoirement remettre son dossard au poste de contrôle le plus proche ou à défaut au poste de ravitaillement ou contacter par GSM l'organisation.

BALISAGE

Pour une meilleure vision de l'itinéraire des rubalises avec bandes réfléchissantes seront disposées de façon rapprochée, tout au long des itinéraires, afférents aux 4 courses.

ATTENTION : si vous n'en voyez plus après 50 mètres, rebroussez chemin !

Par respect pour l'environnement aucune peinture permanente ne sera utilisée sur les sentiers. Des cyalumes (bâtons lumineux) seront disposés par l'organisation dans les endroits les plus délicats.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

ARRIVEE

A votre arrivée, vous recevrez votre cadeau finisher.

PENALISATION - DISQUALIFICATION

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement (*) une pénalité en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

MANQUEMENT AU REGLEMENT PENALISATION (*) – DISQUALIFICATION

Coupe représentant un raccourci important : Pénalité 2 heures

Coupe ne représentant pas un raccourci important mais effectuée hors de tout sentier ou via un raccourci fermé : Pénalité 1 d'heure

Absence de matériel obligatoire de sécurité (pas de réserve d'eau d'une contenance minimum d'1 litre, pas de coupe-vent avec capuche, aucune lampe, pas de couverture de survie, pas de téléphone mobile) : Disqualification immédiate

Autre absence de matériel obligatoire (1 seule lampe pour le 100km, sifflet, bande élastique adhésive, réserve alimentaire, gobelet) : Pénalité 1 heure

Refus d'un contrôle du matériel obligatoire : Disqualification

Jet de détrit (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage : Pénalité 2 heures

Non-respect des personnes (organisation ou coureurs) : Pénalité 2 heures

Non-assistance à une personne en difficulté : Pénalité 2 heures

Assistance en dehors des zones autorisées : Pénalité 1 heure

Accompagnement sur le parcours hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement : Pénalité 1/2 d'heure

Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...) : Disqualification immédiate

Défaut de dossard visible : Pénalité ¼ d'heure

Port du dossard non conforme : Pénalité ¼ d'heure (durant lequel le coureur remet son dossard de manière conforme)

Utilisation de bâtons avec pointes protégées ou non protégées : Disqualification

Absence d'une puce électronique : Selon décision du jury de course

Absence de passage à un point de contrôle : Selon décision du jury de course

Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste : Disqualification

Refus contrôle anti-dopage : Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage

Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite : Disqualification

(*) Les pénalités d'un ¼ heure ou d'une heure/2 heures sont applicables immédiatement, c'est à dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité.

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

Afin de rester dans l'esprit de la Charte du Trail, les concurrents ayant participé en équipe relais devront, dans la mesure du possible, tous passer en même temps la ligne d'arrivée main dans la main pour la photo « Finish ».

Tous les coureurs (individuels et par équipe) ayant franchi la ligne d'arrivée recevront 1 tee-shirt finisher ainsi qu'une médaille.

CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course à l'hôtel SHANDRANI, avec une caution de 100 (cent) euros (non restituable si la réclamation n'est pas validée) dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- du Directeur de course
- d'un représentant des coureurs
- et toutes personnes choisies pour leurs compétences par le Directeur de course

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES /ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie en altitude, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de quelques heures au maximum, au-delà, la course est annulée.

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

ASSURANCE

Responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation, sur l'île Maurice. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

NB : les évacuations hélicoptérées à l'île Maurice sont payantes. Le choix de l'évacuation dépend exclusivement de l'organisation, qui privilégiera systématiquement la sécurité des coureurs.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Les récompenses seront distribuées lors de la cérémonie de remise des prix qui se tiendra le dimanche 28 juillet 19, à partir de 13h30 heures, à l'hôtel SHANDRANI. Pour le 100 kms et le 10 kms

Et le samedi 27 juillet 2019, à 13h30 pour le 25 kms et 16h00 pour le 47 kms

Pour les 4 courses, seuls les coureurs arrivant à l'Hôtel SHANDRANI (UTRB 100km®, UTRB 100km® (relais), UTRB 47km®, UTRB 25km et UTRB 10 km®) seront classés.

Pour l'UTRB 100KM, Le 1 premier homme et la première femme du classement général reçoivent un trophée, ainsi que les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent une médaille de classement.

Les vainqueurs scratch Homme et Femme se verront offrir, chacun, un billet d'avion pour Maurice-Paris par Air France.

Pour L'UTRB 47 ,25 km et 10 kms : Le 1 premier homme et la première femme du classement général reçoivent un trophée, ainsi que les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent une médaille.

SPONSORS INDIVIDUELS

Les coureurs sponsorisés peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors sur les vêtements et le matériel utilisés pendant la course. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, bannière...) sera laissé à l'appréciation de l'organisation.

DROITS A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

UTRB®, Trail des 7 couleurs®, Trail de la Perruche®, Trail du souffleur® sont des marques légalement déposées. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.